



-original-

Provence-Alpes-Côte d'Azur  
TRÈS HAUT DÉBIT

BOULE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR TRÈS HAUT DÉBIT

BOULE

Procès-verbal de la Délibération n° 2014-008

<b>Comité syndical du :</b> <b>17 AVRIL 2014</b>	<b>Convoqué le :</b> <b>10 AVRIL 2014</b>
<b>Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 18 AVR. 2014</b>	<b>Affiché le :</b>

-----

Le 17 Avril 2014, se sont réunis à la Technopole de l'environnement - Arbois-Méditerranée, sis Aix en Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit ».

Délégués présents :

- Jean-Yves ROUX            disposant de 6 voix
- Christine NIVOU           disposant de 6 voix
- Bernard JAUSSAUD       disposant de 6 voix
- André LAURENS           disposant de 2 voix
- Michel REY                disposant de 2 voix
- Marcel CANNAT            disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX           disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- René MASSETTE           disposant de 2 voix donne son pouvoir à André LAURENS

Le total des voix est de 28.

Le nombre d'élus délégués présents est de 7 sur un total de 9. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit :

## CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 Avril 2014

DELIBERATION N° 2014-008

### MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DU FEDER POUR L'OPERATION MED PHASE I

Le Comité Syndical,

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu les statuts du syndicat mixte « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit »,*

*Vu la délibération n°2013-30 du 17 décembre 2013*

*Vu le rapport n°2014-008,*

#### **DELIBERE :**

**ARTICLE 1 :** Le Comité syndical approuve le projet et son contenu.

**ARTICLE 2 :** Le Comité syndical autorise Monsieur le Président à déposer un nouveau dossier FEDER2013

**ARTICLE 3 :** Le Comité syndical approuve le plan de financement de l'opération, joint en annexe à la présente délibération.

**ARTICLE 4 :** Le Comité syndical approuve la participation des co-financeurs, l'autofinancement du maître d'ouvrage.

**ARTICLE 5 :** Le Comité syndical approuve l'inscription de cette dépense au budget.

**ARTICLE 6 :** Le Comité syndical approuve la demande d'aide du FEDER, autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention, et effectuer tout ajustement demandé par le Service instructeur du FEDER.

**ARTICLE 7 :** Le Comité syndical s'engage à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité.

**ARTICLE 8 :** Le Comité syndical s'engage à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire, selon le calendrier suivant :

- Date de début de réalisation : 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- Date d'achèvement (engagement dernières dépenses) : 15 mai 2015,
- Date de fin d'exécution (travaux terminés et payés) : 30 juin 2015,

dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageement automatique des crédits.

Le Président du Syndicat



Jean-Yves Roux

*Le Président du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*

## ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT PRESENTE AU FEDER

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE MONTEE EN DEBIT PHASE I			REPARTITION DES SUBVENTIONS 2013					
DEPENSES HT			DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SMO					
Alotissement	Nature	Montant HT	Financiers	Montant	Pourcentage	Subventions Collectivités membres du SMO	Part liée aux études et travaux	Part besoins propres, concessions
LOT 1	Déploiement fibre dans fourreaux France Télécom	1 803 830 €	CR	1 964 779,87 €	16,65%	2 000 000,00 €	1 964 779,87 €	35 220,13 €
	Déploiement fibre dans GC à construire	6 877 500 €	CG04	1 080 628,93 €	9,16%	1 100 000,00 €	1 080 628,93 €	19 371,07 €
LOT 2	Armoires PRM	1 012 910 €	CG05	869 591,20 €	7,28%	875 000,00 €	869 591,20 €	15 408,80 €
	Aménagement zones PRM	2 108 527 €	FSN	4 152 169,00 €	35,18%			
			FEDER	3 745 598,00 €	31,73%			
			SMO	0,00 €	0,00%			
<b>TOTAL</b>		<b>11 802 767 €</b>	<b>Total financement</b>	<b>11 802 767,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 975 000,00 €</b>	<b>3 905 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>

A Aix en Provence, le

**Le Président du SMO PACA THD**

**Jean -Yves ROUX**

S  
M  
O  
P  
A  
C  
A  
T  
H  
D

*Le Président du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*